

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Elaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et élaboration des périmètres délimités des abords (PDA)

Par arrêté en date du 31 mars 2025, affiché au siège de la communauté de communes, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine (CCPG) a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique conjointe relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et à l'élaboration des périmètres délimités des abords (PDA).

Le dossier soumis à enquête publique unique comporte les pièces ou éléments exigés au titre de chacune des consultations du public requises et une note de présentation non technique.

Au titre du projet de plan local d'urbanisme intercommunal, le dossier comprend notamment l'ensemble du projet de PLUi arrêté, dont une évaluation environnementale, l'ensemble des avis des personnes publiques associées et des communes, l'avis de la MRAe, le bilan de la concertation, la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au PLUi.

Au titre des périmètres délimités des abords des monuments historiques, le dossier comprend notamment les notices justificatives et les propositions de nouveaux PDA.

La CCPG, représentée par son Président, est l'autorité en charge de l'élaboration du PLUi. Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, pourra être approuvé par délibération du Conseil communautaire.

Conformément aux dispositions du Code du Patrimoine, à l'issue de l'enquête publique, les PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, seront créés par arrêtés du Préfet de Région, concernant les monuments historiques suivant :

- à Allonne : église Saint-Pierre
- à Azay-sur-Thouet : église Saint-Hilaire
- à Châtillon-sur-Thouet : Maison-Dieu
- à Gourgé : église Saint-Hilaire, Croix de cimetière, Pont
- à La Chapelle-Bertrand : Château
- à La Peyratte : église Notre-Dame, Croix hosannière
- au Tallud : église Saint-Saturnin et église Saint-Pierre et restes du Prieuré de Parthenay-le-Vieux
- à Ménigoute : Chapelle Jean Boucard et Croix hosannière
- à Parthenay : églises Saint-Laurent, Sainte-Croix, Saint-Paul, Saint-Jacques, Notre-Dame de La Couldre, Chapelle du Rosaire, Chapelle des Cordeliers, Remparts de la Citadelle et de la Ville basse, Enceinte urbaine, restes du Château, Porte de la Citadelle, Porte Saint-Jacques et son pont, Maisons à Pan de bois de la rue de la Vau Saint-Jacques, Parc du Marchioux et église Saint-Pierre et restes du Prieuré de Parthenay-le-Vieux
- à Pompaire : parc du Marchioux de Parthenay et église Saint-Pierre et restes du Prieuré de Parthenay-le-Vieux
- à Secondigny : église Sainte-Eulalie.

L'enquête publique se déroulera à partir du vendredi 18 avril 2025 à 9h00 jusqu'au mercredi 21 mai 2025 à 16h30 (soit un total de 34 jours consécutifs).

La commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif de POITIERS. Elle est ainsi composée :

- Président : M Bernard ALEXANDRE
- Membres titulaires : M Jean-Claude SIRON et Mme Annie TURPAUD-GOUBAND
- Membre suppléant : M Gilles RABAULT

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du service aménagement du territoire, urbanisme et habitat de la CCPG, situé 7 rue Béranger à Parthenay, siège de l'enquête publique conjointe, sur support papier et sur un poste informatique, seront tenus à la disposition du public :

- le dossier d'enquête publique ;
- le registre unique d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commission d'enquête. Un registre commun pour le projet de PLUi et pour les projets de PDA.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des lieux de permanences (mairies de Secondigny, Saint-Aubin-le-Cloud, Gourgé, Thénézay, Vasles et Ménigoute), sur support papier, seront tenus à la disposition du public :

- le dossier d'enquête publique ;
- le registre unique d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commission d'enquête. Un registre commun pour le projet de PLUi et pour les projets de PDA.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, à l'adresse suivante : <https://cc-parthenay-gatine.fr/plui> ; ainsi que sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/ccpg-enquetepublique-plui-pda>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique situé à l'accueil du Service Aménagement de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine, siège de l'enquête publique, 7 rue Béranger à Parthenay, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (hors jours fériés).

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, sans rendez-vous, pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra aux dates, heures et lieux suivants :

- A la Communauté de communes de Parthenay- Gâtine, SERVICE AMENAGEMENT, à PARTHENAY, 7 rue Béranger, le vendredi 18 avril 2025 de 9h à 12h
- A la mairie de THENEZAY, 28 place de l'Hôtel de Ville, salle du conseil, le mercredi 23 avril 2025 de 9h à 12h
- A la mairie de SECONDIGNY, 1 place de l'Hôtel de Ville, salle de réunion, le lundi 28 avril 2025 de 9h à 12h
- A la mairie de GOURGE, 2 chemin de Saint Mathurin, salle du conseil, le lundi 28 avril 2025 de 9h à 12h
- A la Communauté de communes de Parthenay- Gâtine, SERVICE AMENAGEMENT, à PARTHENAY, 7 rue Béranger, le lundi 28 avril 2025 de 13h30 à 16h30
- A la mairie de VASLES, 1 Place du 25 Août, salle du conseil, le mardi 29 avril 2025 de 9h à 12h
- A la mairie de MENIGOUTE, 12 place de la Mairie, salle du conseil, le mardi 29 avril 2025 de 14h à 17h
- A la mairie de MENIGOUTE, 12 place de la Mairie, salle du conseil, le mercredi 7 mai 2025 de 9h à 12h
- A la mairie de SECONDIGNY, 1 place de l'Hôtel de Ville, salle de réunion, le mercredi 14 mai 2025 de 9h à 12h
- A la mairie de VASLES, 1 Place du 25 Août, salle du conseil, le jeudi 15 mai 2025 de 9h à 12h
- A la Communauté de communes de Parthenay- Gâtine, SERVICE AMENAGEMENT, à PARTHENAY, 7 rue Béranger, le jeudi 15 mai 2025 de 14h à 17h
- A la mairie de THENEZAY, 28 place de l'Hôtel de Ville, salle du conseil, le vendredi 16 mai 2025 de 14h à 17h
- A la mairie de SAINT-AUBIN-LE-CLOUD, 32 rue de l'Hôtel de Ville, salle du conseil, le mercredi 21 mai 2025 de 9h à 12h
- A la Communauté de communes de Parthenay- Gâtine, SERVICE AMENAGEMENT, à PARTHENAY, 7 rue Béranger, le mercredi 21 mai 2025 de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions peuvent également être adressées à l'attention de la commission d'enquête :

- soit par courrier adressé par voie postale à l'adresse suivante : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE - enquête publique PLUi-PDA - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - service Aménagement - 2 rue de la Citadelle - CS 80192 - 79200 PARTHENAY ;
- soit sur un registre numérique : <https://www.registredemat.fr/ccpg-enquetepublique-plui-pda>
- soit par voie électronique dont l'objet du mail précisera « enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et des périmètres délimités des abords de la Communauté de communes Parthenay Gâtine - observations à l'attention du Président de la Commission d'enquête » ainsi que la commune concernée, à l'adresse suivante : enquetepublique-plui-pda@cc-parthenay-gatine.fr

Ces observations devront être reçues à partir du début de l'enquête publique soit le vendredi 18 avril 2025 à 9h00 et avant la clôture de cette même enquête soit le mercredi 21 mai 2025 à 16h30. Tout courrier ou mail reçu hors délai ou non correctement adressé ne pourra être pris en compte.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du dossier d'enquête publique, à leur demande et à leurs frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront consultables au service aménagement du territoire, urbanisme et habitat situé 7 rue Béranger à Parthenay et sur le site internet de la CCPG, ainsi que dans chaque mairie et sur les sites internet des communes membres dès leur réception et durant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.